

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

Le 6^e. jour de la 1^{re}. Décade du 2^e. Mois.*Ere vulgaire.*

DIMANCHE 27 Octobre 1793.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAILLE, Directeur de l'abonnement qui doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ALLEMAGNE.

De Cologne, le 10 octobre.

LE nombre des payfans françois qui ont pris les armes du côté du Rhin est incalculable; ils joignent les armées avec des piques ou des lames attachées au bout des bâtons, & armés ainsi, ils se battent en désespérés. Les troupes alliées redoutent ces combattans, qu'animent à-la-fois la cause qu'ils défendent, l'amour de la liberté & la conservation de leurs propriétés. L'affluence des volontaires qui recrutent & qui grossissent journellement toutes les armées françoises, commence aussi à effrayer véritablement différens cercles, plus exposés que les autres à l'irruption, & ces cercles ne se pressent point de fournir leurs nouveaux contingens; en vain le roi de Prusse les fait menacer d'exécutions militaires; ce moyen de despotisme échoue devant la terreur générale de la masse de la nation françoise. Que nous seroit de plus, un peuple libre, répondit un bourgeois, à des prussiens qui le menaçoient. Il fut fusillé sur-le-champ.

Ces atrocités jointes à beaucoup d'autres, & rapprochées de l'état d'épuisement de divers états, font justement craindre des revers prochains. Les peuples voyent déjà que cette guerre imprudente dans son origine, & désastreuse dans ses effets, ne leur offre aucun avantage dans ses conséquences, & leur affection s'aliène de jour en jour envers leurs maîtres.

Il vient d'être décidé à Vienne, que l'empereur ne se rendroit pas dans les Pays-Bas. Les lettres de Bruxelles portent, que les plus riches habitans quittent cette ville, tant on craint y voir reparoître les françois, dont les armées sont à la veille de pénétrer de nouveau dans la Belgique.

On écrit de Bruges, que cette ville est devenue l'hôpital des Anglois. Ils y ont près de quatre mille blessés ou malades. Les fièvres & les dysenteries y font des ravages épouvantables.

ANGLETERRE.

Suite de Londres, le 8 octobre.

Les dernières lettres de l'armée du duc d'York portent que les troupes desireroient ardemment d'en venir à une action générale; ce qui la fait le plus desirer, c'est que chaque jour augmente les forces de l'ennemi. Nous nous attendions que nos chefs auroient profité du beau tems que nous avons eu

depuis quelque tems, pour prendre des mesures vigoureuses; cette occasion est perdue par le retour des pluies d'automne, qui ne manqueront pas de remplir nos hôpitaux de malades, & de mettre hors de service la plus grande partie de l'armée.

Les officiers & les soldats desireroient & soupiraient après la fin de la campagne: on n'a pas d'idée des souffrances qu'éprouvent ces malheureux; dans quelques régimens, huit ou dix hommes sont réduits à vivre sous la même tente, sans avoir même de la paille pour se coucher; pendant les dernières pluies ils étoient obligés de s'étendre sur la terre humide, à demi couverts d'eau: il n'y a pas de tempérament en état de résister à une pareille épreuve, on y succomberoit dans les climats les plus doux. Que doit-ce donc être dans ce pays marécageux? Aussi n'est-il pas étonnant que notre armée ait été prodigieusement diminuée par les dysenteries & par les fièvres.

Nous n'avons rien pour nous soutenir que notre courage; nous sommes mal pourvus de tout, peu aimés ici, & à ce qu'il paroît, fort négligés chez nous. Toute l'armée se plaint de la manière dont les renfortemens nous arrivent; ils ne viennent que successivement, comme si l'intention du gouvernement étoit de les faire détruire les uns après les autres.

Les opérations de cette campagne ont été bien gauchement combinées; pas la moindre douceur pour nous consoler de nos pertes, de nos fatigues & de nos privations. L'action de Lincelles, quoique la plus honorable qu'aient eue les armées britanniques, n'a été suivie d'aucune espèce d'avantage. Les Françoises sont en possession de ce poste, dont la prise nous a coûté tant de monde; en les combattant, nous avons à lutter contre toute sorte d'avantages. On vantoit beaucoup la supériorité de notre cavalerie, mais on n'en a guère employé que les troupes légères; au lieu que les Françoises se servent très-avantageusement de toute la leur; ils l'emploient à transporter leur infanterie, en mettant deux hommes sur un cheval, & par ce moyen ils font mouvoir leurs armées avec bien plus de célérité que nous.

P. S. Du 10. Le marquis de Bouillé, qui a commandé avec tant de succès dans la dernière guerre d'Amérique, est arrivé ici lundi dernier; on croit qu'il est appelé par le ministère pour être consulté sur l'expédition contre les îles françoises.

On apprend de Gand que le peuple a chassé les troupes de ligne de leurs casernes, & arraché les armes de l'Empire en chantant la carmagnole. L'archiduc Charles cache sa terreur sous une popularité extrême & nouvelle.

De Douvres, le 6 octobre.

Une lettre de marque de la Nouvelle-Providence, arrivée ici hier, annonce que le 20 septembre dernier, étant à 39 degrés 40 minutes de latitude nord, & 19 d. 10 m. longitude ouest, il a découvert, à trois milles de lui, une flotte marchande de quarante voiles, escortée par deux vaisseaux de ligne & deux frégates : l'une de ces dernières lui donna chasse pour quelque tems, & retourna ensuite joindre la flotte qui dirigeoit sa course vers le cap Saint-Vincent. Elle étoit française ou espagnole.

De Portsmouth, le 6 octobre.

Il vient d'arriver ici le Centurion, de 50 canons; la Cérés, de 32; l'Orphée, de 32; le Lezard, de 28; & le Sceptre de 64 : ces vaisseaux venoient de la flotte de lord Howe. Le Crescent & le Thermes, de 32, sont partis pour Spithead. — Le Cyclops, de 28, est parti pour l'Irlande, avec un convoi de plusieurs vaisseaux.

On lit dans le *Morning-Herald*, que le roi de Sardaigne, avec un détachement de troupes autrichiennes & ses Piémontais, se prépare à assiéger Nice par terre, tandis que la division de Naples l'attaquera par mer. Si cela est vrai, nous ne devons plus être étonnés que les renforts que l'on attendoit à Toulon n'y soient point arrivés. Cette circonstance est malheureuse; elle dérange les opérations méditées contre le midi de la France.

A présent qu'il paroît probable que l'on doit faire au moins encore une campagne, nous devons regretter plus que jamais que Dunkerque n'ait pas été pris, car outre les avantages que nous aurions pu tirer de la prise de cette ville, c'eût été un asyle commode pour nos troupes pendant la mauvaise saison. Nous pouvons assurer que l'on fait des préparatifs maritimes pour le siège de cette place.

L'amiral Gardner doit incessamment joindre, avec sa division, l'escadre de lord Howe.

F R A N C E

De Paris, le 6 du second mois.

Toutes les nouvelles reçues de dehors & de nos frontières sont satisfaisantes pour les bons républicains. Obligés de renvoyer à demain les détails qui nous arrivent de toutes parts, nous croyons devoir en donner aujourd'hui le précis, afin de soutenir en même-tems le courage des vrais patriotes, & de porter le découragement dans l'âme des malveillans, dont les manœuvres coupables retardent la jouissance de la liberté & du bonheur qui en sera la suite.

Le roi de Prusse, alarmé d'une insurrection dans la patrie de la Pologne qu'il vient de voler, a quitté son armée du Rhin.

Les Autrichiens & les Anglois se disposent sérieusement à évacuer les places de la Flandre française & tout le territoire de la république.

La terreur est telle à Bruxelles qu'on y a parlé de faire retourner à Vienne l'archiduc Charles.

Le duc d'York quitte l'armée du Nord, & se fait remplacer par le général Erskine.

Les ordres envoyés par la convention de préparer des bâtimens de transport à Saint-Malo, a porté l'alarme dans les îles de Jersey & de Guernesey.

Les cultivateurs & les habitans de Mezieres & de Givet se

sont portés en masse dans les villages frontières du pays ennemi, & y ont enlevé beaucoup de bestiaux & d'approvisionnement pour ces deux places.

Tous nos ennemis du dehors, frappés d'étonnement de la vigueur que montre le peuple français, en se portant en masse toujours renaissante pour les combattre, se demandent déjà quels avantages ils retireront de cette guerre ruineuse, & quelques-uns d'entr'eux ont laissé échapper le desir de se retirer de la triste coalition.

Au-dedans, les approvisionnements de Paris, que la malveillance avoit interceptés; commencent à reprendre leur cours naturel; il a fallu employer des mesures sévères pour rétablir cette circulation à laquelle la cupidité particulière mettoit de terribles entraves. Le prix excessif du numéraire cessé depuis que l'agiotage a été extirpé; & si des inquiétudes populaires se manifestent encore par des rassemblemens à la porte des boulangers & des épiciers, les magistrats travaillent sans relâche à les faire cesser, par des mesures dont l'effet doit être de rassurer le peuple sur des craintes que les malveillans ne peuvent plus artifier, depuis qu'ils sont mis sous la surveillance spéciale du patriotisme de tous les bons citoyens.

Collot-d'Herbois a donné, à la dernière séance des Jacobins, de nouveaux détails sur la destruction des brigands de la Vendée. « Ces rebelles, dit-il, ont perdu près de 10 mille hommes, 70 pièces de canon & des munitions immenses. Beauchamp, le seul homme qui, après Larouerie, pût soutenir par son génie la révolte de la Vendée; Beauchamp est mort sous les coups des républicains; & sa mort, en décourageant les rebelles, a doublé leur perte.

» Cette déroute, a ajouté Collot, a tué Pitt, Cobourg & tous les ennemis de la liberté. Tous leurs projets sont déconcertés: Toulon ne pourra pas résister long-tems; la république triomphera sans peine. Les généraux sans-culottes sont des prodiges: Jourdan, qui n'étoit pas connu, s'est comporté en héros; sa femme vend des couteaux & des ciseaux, pendant qu'il fait disparaître le premier général de l'Autriche. Ce général sans-culotte délivrera le Nord de tous les esclaves qui le souillent. L'armée a juré de ne pas se reposer sans avoir purgé le sol de la liberté de ce côté.

» A l'armée du Rhin, nous avons éprouvé quelques petits échecs; que les aristocrates feroient sonner bien haut; mais ils sont tout le fruit de la trahison, & ne pourront pas être d'autant plus avantageux pour nos ennemis. La ville de Strasbourg a tout ce qu'il faut pour faire reculer une armée quatre fois plus forte que celle qui pourroit s'y porter. Les soldats sauront, par leur énergie & leur courage, réparer les maux particuliers que la trahison a pu nous faire; ils sont prêts à lancer la foudre sur les despotes coalisés contre notre liberté.

Le tribunal révolutionnaire, dans l'instruction du procès de Brissot & des autres députés accusés, a entendu les dépositions de Chaumette, procureur de la commune; d'Hebert, substitut, & Destournelles, ministre des contributions; ces témoins ont parlé des efforts de cette faction coupable, qui vouloit s'entourer de la force départementale, & empêcher les approvisionnement de Paris. Chaumette reproché à Brissot les désastres des colonies: cet accusé a répondu que son opinion étoit celle de la convention nationale, qu'elle étoit conforme à la loi du 4 mai; il a fait valoir la liberté des opinions, qui, suivant lui, devoit être pleine & entière dans les représentans du peuple.

Manuel, Réal, Clavières, Delfieux, Sergent, la femme Roland étoient à la séance du tribunal pour déposer.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Suite de l'Interrogatoire de Marie-Antoinette, dite de Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet.

Le président à l'accusée. Persistez-vous à dire que vous n'avez pas eu d'entretiens au Temple, avec les deux derniers témoins ?

Oui. Soutenez-vous également que Bailly & Lafayette n'étoient pas les coopérateurs de votre fuite, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791 ?

Oui. Je vous observe que sur ces faits vous vous trouvez en contradiction avec la déclaration de votre fils ?

Il est bien aisé de faire dire à un enfant de huit ans tout ce que l'on veut.

Mais on ne s'est pas contenté d'une seule déclaration, on l'a lui à fait répéter plusieurs fois & à diverses reprises ; il a toujours dit de même ?

En bien, je nie le fait.

Depuis votre détention au Temple, ne vous êtes-vous pas fait peindre ?

Oui, je l'ai été en pastel.

Ne vous êtes-vous pas enfermée avec le peintre, & ne vous êtes-vous pas servie de ce prétexte pour recevoir des nouvelles de ce qui se passoit dans les assemblées législatives & conventionnelles ?

Non. Comment nommez-vous ce peintre ?

C'est Coëffier, peintre polonois, établi depuis plus de vingt ans à Paris.

Où demeure-t-il ?

Rue du Coq Saint-Honoré.

On entend un autre témoin.

Antoine-François Moyse, ci-devant suppléant du procureur de la commune auprès des tribunaux de police municipale & correctionnelle, dépose que de trois fois qu'il a été de service au Temple il l'a été une fois près de Louis Capet, & les deux autres près des femmes ; il n'a rien remarqué si ce n'est l'attention ordinaire aux femmes de fixer un homme que l'on voit pour la première fois ; il y retourna de nouveau en mars dernier. On y jouait à différents jeux ; les détenues venoient quelquefois regarder jouer, mais elles ne parloient pas ; enfin il proteste d'ailleurs n'avoir jamais eu aucune familiarité avec l'accusée pendant son service au Temple.

Le président à l'accusée. Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition du témoin ?

L'observation que j'ai à faire est que je n'ai jamais eu de conversation avec le déposé.

Un autre témoin est entendu.

Renée Sayin, femme Chaumette, dépose connoître l'accusée depuis six ans, lui ayant été attachée en qualité de sous-femme-de-chambre ; mais qu'elle ne connoît aucun des faits portés en l'acte d'accusation, si ce n'est que le 10 août elle a vu le roi faire la revue des gardes-suisses ; vœux tout ce qu'elle dit savoir.

Le président à la témoin. Étiez-vous au château à l'époque du départ pour Varennes ?

Oui, mais je n'en ai rien vu.

Dans quelle partie du château couchiez-vous ?

À l'extrémité du pavillon de Flore.

Avez-vous, dans la nuit du 9 au 10, entendu sonner le tocsin & battre le tambour ?

Non, je couchois sous les toits.

Comment ! vous couchiez sous les toits, & vous n'avez point entendu le tocsin ?

Non, j'étois malade. Il y a eu un grand bruit de tambour & de tocsin.

Et par quel hasard vous êtes-vous trouvée présente à la revue royale ?

À trois heures près depuis six heures du matin.

Comment ! vous étiez malade, & vous vous leviez à six heures ?

C'est que j'avois entendu du bruit.

Au moment de la revue, avez-vous entendu crier : vive le roi, vive la nation ?

J'ai entendu crier vive le roi, d'un côté, & de l'autre vive la nation.

Avez-vous vu la veille les rassemblemens extraordinaires des gardes-suisses & des fédérés qui en avoient pris l'habit ?

Je ne suis pas ce jour-là descendue dans la cour.

Et pour prendre vos repas, il falloit bien que vous descendissiez ?

Je ne sors pas : un domestique m'apportoit à manger.

Mais au moins, ce domestique a dû vous faire part de ce qui se passoit ?

Je ne tenois jamais de conversation avec lui.

Il paroît que vous avez passé votre vie à la cour, & que vous y avez appris l'art de dissimuler. Comment nommez-vous la femme qui avoit soin des dentelles de l'accusée ?

Je ne la connois pas : j'ai seulement entendu parler d'une dame Coëffier qui raccommodoit la dentelle, & faisoit la toilette des enfans.

Sur l'indication faite par la témoin de la demeure de ladite femme Coëffier, l'accusateur public requiert & le tribunal ordonne qu'il sera à l'instant décerné contre elle un mandat d'amener.

On continue l'audition des témoins.

Jean-Baptiste-Vincent, entrepreneur maçon, dépose avoir fait son service au Temple, en sa qualité de membre du conseil-général de la commune, mais qu'il n'a jamais eu de conférence avec l'accusée.

Nicolas-Marie-Jean Beugnot, architecte & membre de la commune, dépose qu'appelé par ses collègues à la surveillance des prisonniers du Temple, il ne s'est jamais oublié au point d'avoir des conférences avec les détenues, encore moins avec l'accusée.

Le président au témoin. N'avez-vous pas fait enfermer dans une tourelle, le petit Capet & sa sœur, pendant que vous & quelques-uns de vos collègues teniez conversation avec l'accusée ?

Non.

N'avez-vous pas procuré les moyens de savoir des nouvelles par le moyen des colporteurs ?

Non.

Avez-vous entendu dire que l'accusée avoit gratifié Toulan d'une boîte d'or ?

Non.

L'accusée. Je n'ai jamais eu aucun entretien avec le déposé.

On entend un autre témoin.

François Dangé, administrateur de police, dépose avoir été un grand nombre de fois de service au Temple, mais que dans aucuns tems il n'a eu ni d'avis de conférences ni d'entretiens particuliers avec les détenues.

Le président. N'avez-vous jamais tenu le jeune Capet sur vos genoux ? Ne lui avez-vous pas dit : « je voudrais vous voir à la place de votre père ? »

Non.

Depuis que l'accusée est détenue à la Conciergerie, n'avez-vous pas procuré à plusieurs de vos amis l'entrée de sa prison ?

Non.

Avez-vous eul parler qu'il y ait eu du monde introduit dans la Conciergerie ?

Non.

Quelle est votre opinion sur l'accusée ?

Si elle est coupable, elle doit être jugée.

La croyez-vous patriote ?

Non.

Croyez-vous qu'elle veuille la république ?

Non.

(La suite à demain).

COMMUNE DE PARIS.

Séance du 4 du second mois, &c.

Les commissaires de la majorité des sections réunis, demandent une nouvelle loi contre les accapareurs. Ils se plaignent de l'insuffisance & de l'inexécution de celle qui existe ; ils desireroient qu'il soit pris des mesures rigoureuses pour faire rentrer dans le commerce les marchandises qui périssent & périroient enfoies, si des mains patriotes & républicaines ne les découvrent. Le conseil après avoir observé aux commissaires, qu'il ne manquoit à la loi qu'une exacte & sévère exécution, il nomme des commissaires pour se transporter au comité de sûreté générale & prendre des mesures nécessaires à l'effet de découvrir les magasins cachés, & déjouer les manœuvres perfides des accapareurs.

Un membre dénonce un boulanger, qui, au mépris des arrêtés du conseil, vend des petits pains à café ; ce boulanger à en outre, répondu aux reproches qu'on lui faisoit sur la mauvaise qualité de ses gros pains, qu'il falloit s'en prendre à la municipalité dont il employoit les farines. Le conseil arrête, que les comités révolutionnaires & civils feront des perquisitions exactes pour empêcher que les boulangers ne déshonorent les farines.

Les citoyens Dunouy & Viallard, commissaires du conseil, à Bordeaux, écrivent de cette ville pour se disculper sur le reproche d'incapacité que leur avoient fait les représentans du peuple Tallien & Baudot. Ils assurent, qu'annonçant que le patriotisme renaissoit dans la ville de Bordeaux, n'avoir jamais voulu comprendre dans leurs lettres que la classe du peuple & non celle du riche égoïste, & incapable d'adopter de bonne foi les principes de la liberté & du républicanisme.

Ils annoncent, que les représentans du peuple viennent de faire une proclamation qui ordonnoit à tous les citoyens de remettre leurs armes au château Trompette, sous vingt-quatre heures, & déclaroit suspects ceux qui ne s'y conformeroient pas. Ils ajoutent, qu'ayant ensuite été le lendemain avec ces représentans au château Trompette, ils y avoient trouvés déposés plus de 40,000 fusils pour armer les sans-culottes. Ils font sentir la nécessité dont seroit cette mesure à Paris, où les patriotes sont les plus mal armés, & ils finissent en protestant de la véracité des nouvelles qu'ils annoncent.

Un membre dénonce, que des bouchers vendent la viande au-dessus du maximum, & que les citoyens qui payent au-dessus du prix fixé ont la meilleure viande. Sur sa proposition le conseil-général arrête, que les bouchers qui vendent au-dessus du maximum & les citoyens qui achèteront au-delà du prix fixé, seront mis en état d'arrestation, & charge les comités révolutionnaires de l'exécution du présent arrêté.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Charlier).

Suite de la séance du 4 du second mois.

La veuve du général Beurepaire prie l'assemblée de se faire rendre compte de la pétition qu'elle a présentée, il y a quelque tems, pour obtenir des secours. Le rapport sur cette pétition sera fait incessamment.

Une députation de la société des Jacobins de Paris demande que les hommes de loi ne puissent être admis comme arbitres dans les partages de biens communaux. Renvoyé aux comités d'agriculture & de législation.

Depuis la loi du maximum, les cordonniers ont ralenti & considérablement diminué les fournitures qu'on attendoit d'eux: sur un rapport fait par Clausel, au nom des comités réunis de salut public & de l'examen des marchés, la convention décrète que chaque cordonnier sera tenu de fournir, pendant trois mois, à compter du 15 du courant, cinq paires de souliers par décade, & autant par chaque ouvrier qu'il entretiendrait. Cette fourniture sera payée au taux fixé par la loi: les municipalités & districts fourniront le cuir nécessaire, & sont autorisés à faire des visites chez les détenteurs de cette marchandise; les tanneurs sont tenus de vider & remplir leurs fosses sans interruption, à peine d'être traités comme suspects. Les sociétés populaires sont invitées à surveiller l'exécution de la présente loi.

Le département du Mont-Terrible réclame, à raison de la cherté des transports, contre la fixation du prix du sel à 2 sols la livre. Renvoyé à la commission des six.

On décrète plusieurs articles du code civil. — Une compagnie de canonniers, prête à partir pour les frontières, prête serment & défile dans la salle.

Quelques mouvemens ont eu lieu dans un district du Gard, à l'occasion de la nouvelle levée; on a arrêté plusieurs royalistes, prêtres & émigrés, & tout a rentré dans l'ordre; les jeunes gens s'enrôlent en criant: vive la république!

Le citoyen Levacher, nommé à la cure de Valogne, département de la Manche, par le représentant Carpentier, se plaint des difficultés qu'il éprouve pour obtenir un passeport afin de se rendre à son poste. L'assemblée charge son comité de sûreté générale de délivrer un passe-port au citoyen Levacher & à la citoyenne son épouse.

Séance du 5^e jour du second mois de l'an second de la république.

Les représentans-députés à Bordeaux écrivent qu'ils ont établi dans cette ville un gouvernement militaire: les gens suspects, les aristocrates, les fédéralistes, les brissotins & girondins y sont recherchés & poursuivis par un comité révolutionnaire, composé de 24 citoyens: une commission militaire de sept membres, livrera à l'exécuteur, dans les 24 heures, les personnes mises hors de la loi, à fur & mesure, qu'elles seront arrêtées. Tous les citoyens de Bordeaux seront déarmés, & les armes seront réparties aux sans-culottes: une armée révolutionnaire levée, équipée & entretenue aux dépens des riches, sera commandée par le général Brun.

Dans une dépêche, datée du quartier-général d'Ollioules, le 17 octobre, le général Carteaux annonce que, le 14, à 4 heures de l'après-midi, comme les troupes célébroient la reddition de Lyon par une fête patriotique, l'ennemi attaqua nos postes, sur 5 colonnes fortes en total de 4 à 5 mille hommes; son projet étoit de nous couper en deux points; mais, après un combat assez vif, il se retira dans la ville beaucoup plus vite qu'il en étoit sorti: nous n'avons eu, dans cette action, que 6 tués & 26 blessés; l'ennemi compte 50 morts & 250 blessés. — Il est à remarquer que, durant le combat, les musiciens qui avoient été rassemblés pour la fête, n'ont cessé de jouer des airs civiques, que les soldats se sont battus en chantant, & qu'après le combat, la fête a recommencé. Nous avons des batteries qui balaient la plaine, & d'autres qui voient la mer avec quelque succès, car, de tems à autre, nos boulets coupent des mâts, & l'on fait que déjà six vaisseaux ennemis sont au radoub.

Le général Swan, commandant la première division du Nord, écrit du quartier-général d'Alluin, le 2 de ce mois, que les postes de Comines, Warneton & Warwick ayant été enlevés avec la rapidité de l'éclair par les troupes aux ordres du général Macdonald, ceux d'Alluin & de Menin n'ont pu tenir contre celles aux ordres du général Dumonceau. Une commission militaire s'occupe du jugement de plusieurs officiers, entr'autres de deux chefs de corps qui étoient absens au moment où les soldats versèrent leur sang pour la république.

Le général Léchelle écrit, du 22 octobre, que nos troupes sont parties de Nantes sur deux colonnes, dont l'une a pris la route d'Anceins qui a été évacuée par les rebelles: les brigands fuient toujours, bientôt il n'en restera pas un seul: il paroît que leur dessein est de fonder, quelque part, une colonie, car ils traînent à leur suite environ 4500 femmes, ce qui ralentit la vitesse de leur course: ils sont aussi pressés par la famine.

Châteauneuf-Randon est arrivé dans la Lozère; un autre représentant est dans l'Ardèche, où il a fait arrêter plusieurs rebelles, qui ont été tués comme on les transféroit de Joyeuse à l'Argentière: un nommé Peret de Gravieres étoit chef de cette révolte.

Une lettre, datée de Brest le 30 du premier mois, porte que la nouvelle du supplice de la veuve Capet a été célébrée dans cette ville par des chants, par des illuminations, & par un serment d'exterminer les royalistes & les factieux.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.

Lettre M.